

RAPPORT DE LA COMMISSION PLANIFICATION

INTRODUCTION et définition des objectifs : 23 novembre

Dans le cadre des travaux de l'atelier de restitution de la stratégie d'électrification rurale et du lancement du programme IMPROVES-RE, une commission Planification a été mise en place. Cette commission est constituée comme suit :

- **Président** Issoufou Taibou (Société Nigérienne d'Electricité, NIGELEC)
- **Rapporteurs** Ibrahim Sani (Ministère des Mines et de l'Energie, MME) et Soumana Boubacar (Centre National de l'Energie Solaire, CNES).

Le débat a été introduit par Monsieur Samuel Watchueng consultant du bureau d'études français IED à travers un rappel succinct de la stratégie d'électrification rurale. En premier lieu, il a axé son intervention sur la présentation des cartes électriques géoréférencées du Niger, le schéma de principe de SIGELEC et le tableur STRATEGGE. C'est ainsi qu'il a expliqué tour à tour les notions des modules d'analyse de la demande et de l'offre et le module d'analyse des interconnexions qui se traduisent entre autres par les paramètres suivants :

- 2 Km de ligne MT pour 1000 habitants avec respectivement coefficient 3 pour les chefs lieux des communes rurales, coefficient 2 pour les villages administratifs et coefficient 1 pour les villages traditionnels ;
- Le rayon d'attraction RA qui est fonction du poids démographique de la localités ;
- Le statut de la localité ;
- La population de la localité ;
- Le statut électrique de la localité ;
- Le mode d'électrification .

Par la suite, Monsieur Samuel Watchueng a poursuivi son exposé en mettant en relief le choix des centres des départements (interconnectés ou isolés : localités électrifiées ou à électrifier à l'horizon de la planification) qui constituent les premiers éléments de modélisation du programme IMPROVES-RE, suite logique de la stratégie d'électrification rurale pour le cas du Niger. Grâce au programme IMPROVES-RE, les centres de départ seront déterminés dans

une perspective de lutte contre la pauvreté. M. Samuel Watchueng a ainsi introduit le concept de polygone d'attraction socio-économique qui sera développé par IMPROVES-RE.

Le programme IMPROVES-RE est financé à hauteur de 50% par l'initiative énergie de la Commission Européenne.

Les objectifs du projet IMPROVES-RE sont :

- Renforcement de l'impact des projets d'électrification rurale sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable ;
- Renforcement des synergies multisectorielles au niveau de la planification nationale et locale, à l'aide des systèmes d'information géographique. La mise en œuvre de ce programme sera assuré par un consortium de trois bureaux d'études IED(France), RISOE (Danemark) et ETC(Pays- Bas). Une zone pilote à forte concentration humaine (200000 habitants) conformément aux critères arrêtés à Bamako.
- Il faut noter l'existence d'un site Internet du programme IMPROVES- RE.

A la fin de la présentation, il s'en est suivi un débat fort enrichissant sur les tenants et aboutissants du programme IMPROVES-RE qui sera une concrétisation sur le terrain de la stratégie d'électrification rurale.

Compte tenu du facteur temps, le conférencier a promis des réponses appropriées au différentes questions soulevées lors du débat avant la poursuite des travaux de la commission le lendemain.

Néanmoins, à la lumière des débats un certain nombre d'objectifs de la commission ont été dégagés, notamment :

- **Modalités de lutte contre la pauvreté**
- **Energies renouvelables**
- **Tarifification spécifique**
- **Approche multisectorielle (rapport avec les secteurs sociaux et productifs, santé, éducation, agriculture, hydraulique**
- **Approvisionnement**
- **Test de l'ensemble de ces modalités dans la zone pilote**

SUITE DES TRAVAUX : 24 novembre

Les travaux de la Commission ont été articulés autour d'un schéma type de planification de l'électrification :

Il s'agit (1) de la prévision de la demande, qui nécessite la collecte d'un ensemble de données socio-économiques à l'échelle d'une localité, (2) l'analyse des scénarios d'électrification, qui nécessite la collecte de données techniques et de coûts, (3) l'analyse technico-économique des projets, basée sur le Taux de Rentabilité Interne (TRI), (4) et la définition du plan d'investissement permettant de mettre en évidence le séquençage des réalisations et le budget afférant.

Les débats ont permis de dégager un ensemble de préoccupations devant concourir à l'amélioration de la démarche de planification :

- **L'amélioration de l'impact de l'électrification rurale sur le développement.** Cette amélioration intervient à la fois dans l'accessibilité et la qualité des services (santé, éducation) et dans l'accès aux revenus. La pauvreté est en effet définie sous le prisme de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) à travers un Indicateur de Potentiel de Développement (IPD) défini par les acteurs locaux. L'approche introduit ainsi une notion de pôle de développement socio-économique. Le calcul de l'IPD nécessite la collecte d'un ensemble de données multisectorielles.
- **La prise en compte des énergies renouvelables.** La Commission a débattu de la nécessité d'élaborer des scénarii d'électrification tenant compte de la disponibilité des énergies renouvelables et de l'impact sur l'environnement. Une étude comparative déterminera le choix du mode d'électrification.
- **Les modalités de tarification.**
- **Le suivi-évaluation.**

RECOMMANDATIONS

1. Considérant l'importance des données multisectorielles dans le cadre de l'exécution des programmes Energie-pauvreté, la Commission recommande aux institutions détentrices de données d'en faciliter l'accès.
2. **Considérant l'importance de la synergie entre les différents acteurs intervenant dans la mise en œuvre des programmes Energie-pauvreté, la Commission recommande de rendre opérationnel le Comité National Multisectoriel Energie (CNME). Ce caractère opérationnel devra prendre en compte entre autres les trois axes *Energie domestique, Force motrice et Electrification rurale* tels que définis par le Livre blanc de la CEDEAO.**
3. Considérant la nécessité de disposer de données mises à jour et l'opportunité de la mise en place prochaine du Conseil National de la Statistique, la Commission recommande l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la statistique.
4. Considérant la politique nationale de promotion des énergies renouvelables, la Commission recommande la prise en compte des ressources énergétiques disponibles localement.
5. **Considérant le caractère structurellement déficitaire de l'électrification rurale, la Commission recommande la prise en charge d'une partie des investissements par l'Etat et les partenaires au développement.**
6. **Considérant le caractère novateur d'une démarche visant explicitement l'amélioration de l'impact économique et social de l'électrification rurale, la Commission recommande l'expérimentation et le suivi-évaluation dans la zone pilote retenue par le programme IMPROVES-RE.**